

AR PREFECTURE

006-210601597-20150408-5_08_04_2015-DE
Reçu le 16/04/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015 À 17 HEURES

L'an deux mille quinze, le huit avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE.

Absente :

Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Absents avec procurations :

Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance

5/ OBJET : ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT MICHEL – DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC

Madame Christiane FROUTÉ, Conseillère Municipale expose à ses collègues :

L'entretien de l'orgue de l'Église paroissiale Saint Michel, classé Monument Historique le 17 août 1973 est à la charge de la Commune.

A cet effet, un contrat d'entretien a été signé le 1^{er} janvier 2015 avec Monsieur Yves CABOURDIN, Facteur d'orgues à CARCES, pour un montant de 820,00 euros dont un exemplaire était joint en annexe.

Le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles – est en mesure de subventionner cette prestation à hauteur de 25% (soit 205 euros).

AR PREFECTURE

006-210601597-20150408-5_08_04_2015-DE
Reçu le 16/04/2015

Elle leur propose de solliciter de la DRAC une subvention pour l'année 2015.

Les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes au Budget Primitif 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives